

Pères et mères, voici encore un point d'une grande importance pour vous. Dans la distribution que vous faites de vos biens à vos enfants, tâchez de conserver l'égalité à leur égard, autant que cela vous est possible ; car c'est dans ce cas surtout que les préférences arbitraires engendrent parmi les frères des discussions, des jalousies, des haines acharnées et souvent des guerres ouvertes, de très grands malheurs et même des événements tragiques !

Voici sur ce sujet un fait épouvantable qui a eu lieu, dans notre pays, il y a une trentaine d'années, et que les rapports des tribunaux d'alors nous ont fait connaître, dans tous ses détails.

Une mère veuve et assez bien partagée des biens de la fortune, n'avait que deux enfants, deux garçons. Ces deux jeunes gens se conduisaient très bien l'un et l'autre. Cependant, l'un d'eux sut si bien faire la cour à sa mère, qu'elle lui donna, par son testament, beaucoup plus qu'à son frère. Mais dès que le testament fut connu, le jour même de l'enterrement de cette mère, celui de ces enfants qui se trouvait avoir moins que l'autre, témoigna hautement de son désappointement. Cependant, il représenta à son frère, avec un grand calme, en présence de tous les parents réunis, qu'il avait travaillé, pour la maison, autant que lui, qu'il n'avait jamais donné à sa mère aucun sujet de mécontentement, et qu'en cette considération, il le suppliait de vouloir bien partager avec lui l'héritage de sa mère, comme s'il n'y avait point eu de testament.

“ Son frère ne voulut rien entendre et il répondit d'un air bien décidé à ne pas changer d'opinion. “ Notre mère était parfaitement libre de faire ce qu'elle a fait ; elle a bien voulu m'avantager dans